Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 085-258502962-20250610-D071_BUR100625-DE

D071-BUR100625

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : M. Lionel GAZEAU
Date de convocation : 3 juin 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

## Convention de partenariat Fête de l'Agriculture 2025

**Vu** la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que les Jeunes Agriculteurs de Vendée regroupés dans l'association Terre Attitude Vendée organisent chaque année une Fête départementale de l'Agriculture visant à présenter leur métier, à promouvoir l'image du monde agricole auprès du grand public et à valoriser les actions menées par les agriculteurs en faveur de la préservation de l'environnement.

**Considérant** que dans ce cadre, des actions de prévention et de tri des déchets sont mises en place ayant pour vocation de limiter le prélèvement des ressources naturelles et réduire l'espace consacré au stockage des déchets.

**Considérant** que la Communauté de communes Vie et Boulogne, compétente en matière de collecte des déchets, et le Syndicat mixte départemental Trivalis, compétent en matière de traitement des déchets, souhaitent apporter leur soutien aux Jeunes Agriculteurs dans l'organisation de leur manifestation.

**Considérant** qu'une convention doit être établie entre l'association Terre Attitude Vendée, la Communauté de communes Vie et Boulogne et le Syndicat mixte départemental Trivalis afin de déterminer les engagements de chacune des parties pour limiter la production de déchets et réussir le tri des déchets recyclables à l'occasion de la Fête de l'Agriculture qui se déroulera les 30 et 31 août prochain à Beaufou.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :
**- Approuver** les termes de la convention de partenariat entre l'association Terre Attitude Vendée, la Communauté de communes Vie et Boulogne et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
**- Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Terre Attitude Vendée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
**- Approuve** les termes de la convention de partenariat entre l'association Terre Attitude Vendée et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
**- Autorise** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Terre Attitude Vendée, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 12/06/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 12/06/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).